



La FEDE veut mieux se profiler

SYNDICATS. «En matière de communication, il y a peut-être matière à faire un certain mea culpa», a dit hier devant les médias le président de la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg Bernard Fragnière. La faïtière a donné l'impression ces derniers temps d'être pris en étau entre un Conseil d'Etat qui «semble profiter des divisions apparues au sein des syndicats fribourgeois » et un Syndicat des services publics (SSP), très présent par ses coups d'éclat, mais à qui certains des membres de la FEDE reprochent d'avoir plus de succès dans les médias que sur le terrain.

La FEDE a décidé de reprendre la main. Face au personnel, elle a rappelé ce qu'il a obtenu grâce à ses négociations: une semaine de vacances en plus dans le service public, la revalorisation des fonctions les plus importantes, l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire (ce que Fribourg est un des derniers à pratiquer), le maintien de la retraite à 60 ans et, entre autres, des augmentations réelles de salaires de 2,2%.

Face au SSP, la FEDE déplore que celui-ci sorte de la fédération, mais ne cache pas que cette sortie pourra clarifier son rapport vis-à-vis de l'Etat. En marge de la conférence de presse, certains représentants des 25 associations membres de la FEDE ne cachaient pas un certain «soulagement » après ce départ.

Face au Conseil d'Etat, la faïtière hausse le ton. Lors de la crise économique, la FEDE a fait beaucoup de concessions pour permettre au canton de l'affronter. Depuis, les finances de l'Etat ont retrouvé leur équilibre. Le canton touchera cette année 48 millions de dividendes de la BNS. Mais le personnel n'est pas récompensé pour ses sacrifices. «Le mécontentement monte», note avec préoccupation Bernard Fragnière. Au cours des quatre ou cinq séances que la FEDE a chaque année avec le Conseil d'Etat, celui-ci «écoute, prend note, mais n'entre pas en matière sur les revendications».

Détérioration du climat

Le comité de la FEDE a donc décidé de soumettre au Conseil d'Etat une résolution adoptée par les associations membres, dont celles des enseignants, des infirmiers, de la gendarmerie et du personnel universitaire. Par ce texte, la FEDE met en demeure le Gouvernement de renoncer notamment aux mesures d'économie qui péjoreraient la qualité de l'enseignement, de provisionner au moins 40% du montant reçu de la BNS pour restituer au personnel une partie des sommes économisées sur la masse salariale depuis 2014 et d'abandonner la procédure de renvoi pour juste motif, engagée contre la directrice de la crèche du HFR.

L'ouverture des Conseils d'Etat successifs envers les revendications de la FEDE a permis d'entretenir un climat de dialogue constructif au cours des années passées, note la FEDE. Or, à son avis, «le climat de discussion avec le Conseil d'Etat actuel est sérieusement en train de se détériorer». **MH**



(Ouverture de session requise)

